

## **COMPTE-RENDU SYNTHÉTIQUE**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU JEUDI 21 DÉCEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un décembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie, sur convocation qui leur a été adressée le quinze décembre deux mille vingt-trois par Madame le Maire, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : 32 membres,

Mme ROYER,  
Mme ROUSSELIN, Mme RAYNAUD, M. BERRUEZO, Mme DESCATEAUX, Mme MARETHEU,  
M. COUTURE, Mme NOIRET, M. SCHREIBER, Mme LEVY, M. PEREZ, M. COURTOIS, M. ROBLIN,  
Mme DAVID, Mme DANI, M. PELLÉ, Mme BELLAL, Mme HOUDOT, M. BOUCHET, Mme BRANES,  
M. BUGEJA, Mme ALLARD, M. RENÉ, Mme VALETTE, Mme PECOT, Mme VASQUEZ, M. GRIGNON,  
Mme RIVES, M. MOUGE, M. MARTET, M. BONIFACE, M. DELEPLANQUE.

Excusé(s) :

- . M. CARREZ Gilles ayant donné pouvoir à Mme Christel ROYER
- . M. MANET Franck ayant donné pouvoir à M. Thomas BERRUEZO
- . M. BAZIN Paul ayant donné pouvoir à M. Éric COUTURE
- . M. MONTEIRO David ayant donné pouvoir à Bénédicte MARETHEU
- . M. DUBOIS Régis ayant donné pouvoir à Mme Carole NOIRET
- . Mme CALIANDRO-CHARLON Lorenza ayant donné pouvoir à M. Laurent COURTOIS
- . Mme ANTUNES Andréia Sofia ayant donné pouvoir à Mme Célia RIVES

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121. 11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance : Madame Natacha DANI

**Ces formalités remplies, le Conseil Municipal a :**

- Approuvé, à l'unanimité, le procès-verbal analytique du Conseil Municipal du jeudi 21 septembre 2023, par 39 voix pour,
- Pris connaissance des décisions prises en application de l'article L-2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Approuvé, à l'unanimité, le renouvellement de la convention avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI) relative à la mise en œuvre du forfait post-stationnement pour les années 2024 à 2026, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, l'ouverture anticipée de crédits d'investissement de l'exercice budgétaire 2024, la répartition des propositions d'ouverture de crédits et autorisé Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des crédits ouverts, par 39 voix pour,
- Pris acte de la sortie de l'inventaire communal listant des biens acquis en 2013 et antérieurement, par 39 voix pour,
- Autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à procéder à des opérations de couverture pour l'année budgétaire 2024, par 39 voix pour,
- Autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert relative au marché public pour la fourniture de denrées brutes et d'assistance technique pour la restauration collective municipale et à signer le marché avec l'entreprise, par 39 voix pour,
- Autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à initier la procédure adaptée relative au marché public de travaux pour la démolition et la construction d'un bâtiment situé aux 9, 10 et 10bis quai d'Argonne et autorisé Madame le Maire à signer le marché avec les entreprises qui seront retenues, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, les modifications de lots pour les travaux d'extension des salles APS et autorisé Madame le Maire à signer les avenants, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, la modification n°4 au marché d'assurances sur les risques statutaires pour le personnel territorial de la ville du Perreux-sur-Marne et de son établissement public le Centre Communal d'Action Sociale et autorisé Madame le Maire à la signer ainsi que tout document afférent à ces prestations, par 39 voix pour,
- Pris acte de l'attribution des marchés de fournitures pour les régies municipales, par 39 voix pour,
- Pris acte du classement sans suite de la procédure initiée pour motif d'intérêt général et autorisé Madame le Maire à signer l'avenant n°7 au contrat de délégation de service public de l'exploitation du marché alimentaire du centre-ville, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, le recrutement de 8 agents recenseurs pour la période du 18 janvier 2024 au 24 février 2024 et approuvé leurs rémunérations, par 39 voix pour,
- Pris acte de la présentation du rapport d'activité du SIGEIF pour l'année 2022, par 39 voix pour,

- Accepté, à l'unanimité, la proposition d'achat pour un montant de 13 500 euros d'un véhicule et autorisé Madame le Maire à effectuer toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à la vente de ce véhicule, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, le projet de convention proposé par la société ORANGE et autorisé Madame le Maire à signer cette convention avec ladite société, par 39 voix pour,
- Débattu sur le rapport de la Chambre Régionale des Comptes conformément à l'article L.243-6 du Code des Juridictions financières,
- Approuvé, à l'unanimité, la convention de Projet Urbain Partenarial (PUP), le périmètre d'application de la convention de Projet Urbain Partenarial (annexe n°1) et autorisé Madame le Maire à signer cette convention, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, l'avenant n° 2 à la convention d'intervention foncière entre la ville et l'EPFIF qui prolonge la durée de la convention d'intervention foncière passée au 31 décembre 2028 et modifie l'article relatif aux objectifs environnementaux des opérations et autorisé Madame le Maire à signer ledit avenant à la convention annexé au présent rapport ainsi que tout document afférent à ce dossier, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, l'acquisition des parcelles, A 342 sise 24 rue de la Croix d'Eau, A 101 sise 4 bd Raymond Poincaré, et A 102 sise bd Raymond Poincaré, appartenant à l'Etablissement Public territorial d'Ile-de France au prix de 1 330 000€ HT, hors droit et hors frais, par 39 voix pour,
- Autorisé, à l'unanimité, l'ouverture exceptionnelle des commerces de vente au détail en alimentation générale, des commerces de voitures et de véhicules automobiles légers, de la commune à certaines dates, le dimanche en 2024, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, le plan indiquant les références cadastrales pour lesquelles la taxe d'aménagement est fixé à 20 %, tandis que pour les autres références cadastrales non couvertes par le plan, le taux de la taxe d'aménagement est fixé à 5 %, par 39 voix pour,
- Validé, à l'unanimité, la répartition des subventions communales complémentaires allouées aux associations sportives, au titre de l'année 2023, par 39 voix pour,
- Fixé, à l'unanimité, les frais de scolarité intercommunaux et financement des écoles privées sous contrat, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, le règlement de fonctionnement de l'allocation municipale de garde d'enfant et autorisé Madame le Maire à signer le règlement de fonctionnement, par 35 voix pour et 4 abstentions (M. MOUGE, Mme RIVES, M. MARTET, Mme ANTUNES)
- Pris acte du Rapport Social Unique 2022, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, l'affiliation de la Régie Personnalisée Autonome du CDBM à la Commission Consultative Paritaire unique et commune à la Ville et au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), par 39 voix pour,

- Approuvé, à l'unanimité, l'affiliation de la Régie Personnalisée Autonome du CDBM au Comité Social Territorial (CST) et à la formation spécialisée commun à la ville du Perreux-sur-Marne et au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, l'affiliation de la Régie Personnalisée Autonome du CDBM aux Commissions Administratives Paritaires de catégorie C, B et A de la Ville, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, le remboursement des frais de déplacement, de restauration et d'hébergement du personnel communal, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, la modification du tableau des effectifs permanents du personnel communal, par 39 voix pour,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h22.



**Le Maire,**

**Christel ROYER**